



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
25 janvier 2007
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 1er novembre 2006, à 15 heures

Président : M. Acharya (Népal)

Sommaire

Point 31 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-59604 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 31 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/61/13, A/61/347, A/61/358, A/61/278 et A/61/172)

1. **M. Hoang Chi Trung** (Viet Nam) dit que la délégation vietnamienne rend hommage à l'Office pour l'excellence de son travail et les efforts qu'il déploie pour lever les obstacles et dispenser ses programmes ordinaires aux réfugiés de Palestine, en particulier ses services d'éducation aux enfants palestiniens. La délégation vietnamienne engage l'Organisation des Nations Unies à augmenter son appui à l'activité de l'Office et espère que celui-ci continuera de collaborer étroitement avec le système des Nations Unies.

2. La délégation vietnamienne est gravement préoccupée par la dégradation de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Plus de la moitié de la population palestinienne ne peut satisfaire ses besoins alimentaires sans l'aide internationale et la détérioration de la situation en matière de sécurité et de la situation économique entraînée par la violence persistante aggrave des conditions de vie déjà très difficiles. La délégation vietnamienne demande à Israël de mettre fin à ses opérations militaires et de lever les couvre-feux et les bouclages qu'il a imposés au territoire. Les restrictions apportées par Israël à la circulation du personnel et des véhicules de l'Office sont gravement préoccupantes. Les privilèges et immunités de l'Office doivent être respectés et les obstacles à ses activités doivent être éliminés.

3. **Mle Spoljaric** (Suisse) dit que le rapport annuel de la Commissaire générale est excellent et que sa lettre d'envoi prépare les débats de la Commission. La délégation suisse juge les activités de l'Office dignes d'éloges, surtout compte tenu des graves obstacles politiques et opérationnels auxquels il est confronté, et se félicite des contributions versées par les pays d'accueil.

4. La délégation suisse juge particulièrement préoccupante la nette dégradation de la situation économique et sociale des réfugiés de Palestine dans le territoire occupé. Elle sait gré à l'Office des efforts qu'il fait pour élargir la portée de son programme d'aide d'urgence et coopérer avec les autres organisations humanitaires, et de sa volonté de

communiquer les résultats de son évaluation externe du programme d'aide d'urgence avant la fin de 2006.

5. La délégation suisse demande aux autorités des zones d'opérations de l'Office de faire en sorte qu'il puisse avoir accès en toute sécurité aux personnes qui relèvent de son mandat, en particulier dans le territoire occupé. Elle demande aux autorités israéliennes de rembourser sans délai à l'Office le montant des taxes perçues au point de passage de Karni et de l'exonérer de taxes de ce genre car elles ne sont pas compatibles avec les engagements internationaux du Gouvernement israélien.

6. L'activité constructive menée dans le cadre de la Commission consultative revitalisée témoigne du renforcement de la solidarité internationale à l'égard des réfugiés de Palestine. La délégation suisse se félicite de l'approche participative de la gestion adoptée par l'Office, qui s'étend à son bien le plus précieux, son personnel.

7. **M. Endo** (Japon) dit que son gouvernement voit dans l'aide aux réfugiés et non-réfugiés de Palestine un volet important de son action en faveur du processus de paix au Moyen-Orient. Le Japon a versé près d'un milliard de dollars au peuple palestinien, dont 30 % sont gérés par l'Office, qui est un important partenaire dans l'action déployée pour promouvoir la sécurité. En juillet 2006, le Japon a versé environ 25 millions de dollars au titre de l'amélioration des soins médicaux et de la création d'emplois, pour l'essentiel par le truchement de l'Office. En janvier 2006, le Japon a versé des millions de dollars à l'appui des communautés palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza. En tant que l'un des principaux donateurs, le Japon s'intéresse à la réforme de l'Office et se réjouit à la perspective d'une plus grande transparence dans sa gestion, d'une responsabilisation renforcée et d'une plus grande efficacité dans l'utilisation de ses ressources. La réforme renforcera la confiance entre l'Office et les pays donateurs.

8. Aussi importante que soit l'aide internationale pour améliorer la situation humanitaire des réfugiés de Palestine, l'instauration d'une paix durable revêt une importance encore plus grande. La plupart des Palestiniens et des Israéliens sont favorables au processus de paix; leurs dirigeants politiques devraient donc rechercher la paix. La délégation japonaise espère que les Palestiniens surmonteront leurs divergences d'opinion et que l'Autorité palestinienne choisira de

rechercher la paix par le dialogue – ce qui devrait lui valoir le soutien immédiat de la communauté internationale. La délégation japonaise espère également qu'Israël apportera sa contribution pour que l'on puisse sortir de l'impasse actuelle. Pour sa part, le Japon a proposé de créer un "couloir de paix et de prospérité" afin d'instaurer une coopération régionale dans le graben du Jourdain. Par ailleurs, il engage des consultations officielles avec Israël, l'Autorité palestinienne et la Jordanie.

9. **M. Bilgen** (Turquie) dit que le conflit politique ne pourra pas être réglé par la violence ou par des mesures militaires, et que ni les actions unilatérales ni l'indifférence aux souffrances d'autrui ne conduiront à une paix durable. La délégation turque espère que le peuple palestinien assurera les conditions nécessaires à la création de son propre État et qu'Israël facilitera le processus en modifiant sa politique actuelle. Les deux parties comprennent les obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route du Quatuor et savent ce qui doit être fait pour qu'elles soient exécutées.

10. Le problème des réfugiés de Palestine est l'aspect le plus complexe de la question palestinienne. L'Office joue un rôle essentiel en subvenant aux besoins fondamentaux des réfugiés dans l'attente d'une solution juste, et ce que l'Office et son personnel accomplissent, dans des conditions très difficiles, est digne d'éloges. L'intervenant se félicite des progrès accomplis par le processus de paix et de la nouvelle structure de la Commission consultative, qui renforce les relations entre les parties prenantes et les réfugiés de Palestine.

11. Nouveau pays donateur pour un certain nombre de programmes et fonds des Nations Unies, la Turquie a plus que doublé sa contribution volontaire annuelle à l'Office pour 2006. Par ailleurs, elle fournit une aide en nature et achemine une aide directe vers la Palestine par l'intermédiaire d'un plan d'action qui complète les programmes de l'Office.

12. **M. Elsherbini** (Égypte) dit qu'en dépit du travail accompli par l'Office, les souffrances du peuple palestinien ne cessent de s'aggraver en raison de la dégradation de la situation humanitaire en Cisjordanie et à Gaza et du fait des pratiques d'occupation telles que les agressions militaires et les restrictions apportées à la liberté de circulation. Le Gouvernement égyptien juge préoccupant l'accroissement des difficultés auxquelles se heurte l'Office du fait des

pratiques d'occupation, de l'absence d'un règlement politique et de l'insuffisance de ses ressources financières.

13. L'Office devrait intensifier ses efforts pour dispenser une aide humanitaire. En l'absence d'aide internationale, la pauvreté, le chômage, l'insécurité alimentaire, la stagnation économique et le niveau des services publics de base empiront de jour en jour, et les agressions israéliennes ont provoqué une augmentation du nombre des personnes déplacées.

14. Les restrictions apportées à la circulation et les couvre-feux imposés par le Gouvernement israélien ont gêné les efforts de l'Office et ont empêché les réfugiés d'aller voir leur famille, de se rendre à leur travail ou à l'école et d'avoir accès aux services de santé. L'intervenant demande la levée de toutes les restrictions à la circulation du personnel et des véhicules de l'Office et l'application de l'Accord sur les déplacements et l'accès afin de garantir l'acheminement des approvisionnements en denrées alimentaires et de l'aide humanitaire. Cet assouplissement des restrictions diminuerait le sentiment d'impuissance et d'isolement et créerait les conditions d'un rétablissement de la confiance et d'une reprise du processus de règlement. Le Gouvernement israélien doit respecter l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur l'illégalité de la construction du mur de séparation dans le territoire palestinien occupé car cette construction a de graves répercussions humanitaires, économiques et politiques. La capacité de l'Office de s'acquitter de son mandat en Palestine, en République arabe syrienne, au Liban et en Jordanie pourrait être compromise à l'avenir par l'absence de perspectives politiques de règlement et la suspension des négociations de paix en vue de la création d'un État palestinien indépendant et de l'évacuation par Israël de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967.

15. Il importe de remédier au problème de l'insuffisance des ressources allouées à l'Office et d'obtenir des pays donateurs qu'ils augmentent leurs contributions et leur réponse aux appels d'urgence. À cet égard, le Gouvernement égyptien se félicite de l'élargissement de la composition de la Commission consultative, où sont à présent représentés certains pays donateurs, et de la réunion qui a été organisée en juin 2006 pour examiner la stratégie de développement de l'Office.

16. **Mme Al-Thani** (Qatar) dit que le rapport de l'UNRWA met en exergue tous les efforts extraordinaires que l'Office déploie pour améliorer les conditions générales de vie des réfugiés de Palestine, travaillant à cette fin le plus souvent dans des conditions extrêmement difficiles. Voilà cinq décennies que l'UNRWA dispense les services essentiels aux 4,3 millions de réfugiés enregistrés dans les territoires occupés. Leurs besoins sont plus importants que jamais car Israël se livre toujours à des pratiques inhumaines dans le cadre de son occupation illégale.

17. Les services dispensés par l'UNRWA offrent le niveau tout juste minimal d'assistance nécessaire pour que les réfugiés puissent vivre une vie décente et productive, ce qui est leur droit. L'Office remplit un rôle d'agent de sensibilisation au sujet des droits des réfugiés et s'emploie à défendre ces droits. Son activité a un impact positif sur la stabilité de la région.

18. La période couverte par le rapport est marquée par deux phénomènes : la dégradation des conditions de vie des réfugiés de Palestine liée à la baisse des indicateurs du développement humain et à l'effondrement de l'économie dans les territoires palestiniens occupés depuis la victoire remportée par le Hamas aux élections législatives; et le recul des contributions volontaires par rapport aux dépenses engagées par l'UNRWA au titre des programmes, recul qui engendre un important déficit du budget ordinaire de 2006. Ce déficit n'est pas de bon augure pour la qualité et le niveau des services dispensés par l'UNRWA ni pour les secours d'urgence disponibles et aura des conséquences terribles pour les réfugiés de Palestine qui ont besoin de ces services et de ces secours.

19. La délégation qatarienne demande à tous les gouvernements, institutions financières et donateurs de relever le niveau de leurs contributions jusqu'à ce que le budget 2006-2007 de l'Office soit intégralement financé. Le Qatar n'épargne aucun effort pour fournir tout l'appui matériel et moral possible aux réfugiés et est déterminé à le faire aussi longtemps que cela sera nécessaire. Il incombe à la communauté internationale de continuer d'appuyer l'UNRWA jusqu'à ce qu'une solution juste, globale et durable soit trouvée au problème des réfugiés et au conflit israélo-palestinien dans son ensemble.

20. **M. Saradgi** (Inde) dit que le soutien de la cause palestinienne est l'un des éléments essentiels de la

politique étrangère de son gouvernement depuis plus de 60 ans. Le Gouvernement indien considère que la violence est un sérieux obstacle au processus de paix et que seul le dialogue politique peut déboucher sur une vraie solution. Au paragraphe 14 de son rapport, la Commissaire générale note que le conflit actuel a porté des coups terribles à l'économie de l'Autorité palestinienne. L'augmentation généralisée de la pauvreté et du chômage, à quoi s'ajoute la baisse des recettes de l'Autorité palestinienne, fait que l'économie est au bord de l'effondrement. Qui plus est, le mur de séparation, les bouclages, les couvre-feux et autres restrictions imposées par les autorités israéliennes vont encore aggraver les difficultés de la population palestinienne. La poursuite de la construction du mur en terre palestinienne menace par ailleurs de préjuger de l'issue des négociations sur le statut final engagées entre les parties.

21. Le Gouvernement indien a demandé d'assouplir d'urgence les restrictions imposées aux zones où vivent les Palestiniens et manifesté son appui au peuple palestinien en fournissant une aide traditionnelle et des fournitures médicales à l'Autorité palestinienne. En mai 2006, en réponse à une demande de cette dernière, il a livré des médicaments et des fournitures médicales au peuple palestinien. Par ailleurs, l'Inde a versé des contributions régulières, quoique modestes, au budget de l'Office.

22. L'environnement dans lequel l'Office mène ses opérations continue de l'empêcher de dispenser ses services comme il le voudrait. Le Gouvernement indien juge préoccupantes les restrictions imposées aux déplacements des agents de l'Office et demande qu'elles soient levées. Les activités de ce dernier sont un élément important du combat pour la paix au Moyen-Orient et la communauté internationale devrait s'acquitter de la responsabilité partagée qui lui incombe de soutenir ces activités. En particulier, le Quatuor doit exhorter toutes les parties à remplir leurs obligations. Le Gouvernement indien est convaincu qu'il est possible de parvenir à une solution juste et globale du conflit et demande à toutes les parties de coopérer à la réalisation du projet de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

23. **M. Ali** (Soudan) se félicite des efforts déployés sous les auspices de la Commissaire générale de l'UNRWA pour élargir les services que l'Office dispense depuis longtemps aux réfugiés dans les

territoires palestiniens occupés et dans les pays accueillant des réfugiés palestiniens. La délégation soudanaise appuie par ailleurs les mesures prises pour réformer la planification de l'Office afin d'améliorer la qualité des programmes.

24. L'intensification des menaces israéliennes contre les Palestiniens et la dégradation concomitante de la situation économique, sociale et humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que la destruction délibérée des infrastructures ont compliqué la tâche de l'UNRWA. La politique israélienne des bouclages a fait de la bande de Gaza une immense prison, y a détruit l'activité économique et les possibilités d'emploi et a entraîné un doublement de la pauvreté. Les restrictions apportées aux déplacements des Palestiniens ont également été appliquées au personnel et aux véhicules de l'Office, ce qui a entraîné des retards dans la fourniture de services ou des annulations de services, un accroissement des coûts pour l'Office et des pénuries alimentaires parmi les réfugiés les plus vulnérables.

25. Le mur de séparation, qu'Israël est résolu à construire en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice condamnant cette initiative, a accru les souffrances de la population, porté un coup supplémentaire à l'économie et créé des problèmes d'infrastructures. En sus de l'escalade de la violence dans les territoires palestiniens occupés, Israël a compliqué la situation des réfugiés de Palestine au Liban en portant récemment la guerre dans ce pays. L'UNRWA doit être loué pour les services qu'il a dispensés pendant cette période de violence. Son personnel devrait être traité sur un pied d'égalité avec les autres personnels des Nations Unies et être indemnisé pour les risques auxquels il s'est exposé. Il convient également de remercier le Liban, la République arabe syrienne et la Jordanie, qui ont accueilli des réfugiés de Palestine sans discrimination et qui coopèrent sans compter avec l'UNRWA dans le cadre de toutes les initiatives qu'il lance pour améliorer les conditions de vie dans les camps.

26. La question des réfugiés de Palestine ne sera résolue que dans le cadre d'une solution plus large qui inclue le retrait d'Israël des territoires qu'il a occupés, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier de la résolution 194 (III) défendant le droit au retour et le droit à indemnisation des réfugiés garantis par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. D'ici

là, la communauté internationale est responsable du bien-être des réfugiés.

27. Le Soudan juge très préoccupante l'importance du déficit budgétaire de l'UNRWA. Tous les États doivent augmenter leurs contributions financières ou en nature pour permettre à l'Office de continuer de s'acquitter de son mandat.

28. **M. Landemoen** (Norvège) exprime la vive préoccupation du Gouvernement norvégien devant la mise en garde des organismes des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge, selon lesquels la violence, les humiliations et la pauvreté risquent de plonger la population palestinienne dans une crise profonde. Les femmes et les enfants sont les personnes qui souffrent le plus de cette situation. En 2005, le désengagement de Gaza a fait penser que la situation allait s'améliorer du point de vue de la qualité de la vie et de la liberté de circulation des Palestiniens vivant à Gaza et en Cisjordanie. Cependant, en 2006, les besoins les plus immédiats des réfugiés sont passés au premier plan des préoccupations, la distribution de denrées alimentaires et la survie devenant les problèmes les plus pressants. Le Gouvernement norvégien s'est efforcé de faire en sorte que la communauté internationale continue de se concentrer sur la dégradation de la situation dans le territoire palestinien au moment où le monde entier était préoccupé par la tragédie au Liban. À cette fin, il a participé ces derniers mois à l'organisation de conférences de donateurs à Genève et à Stockholm. S'attendant à ce que les besoins continuent d'augmenter, il augmentera sa contribution à l'Office de 50 % en 2007 et continuera de participer activement au dialogue ouvert sur les efforts à déployer pour resserrer les relations de travail entre l'Office, les pays d'accueil et les pays donateurs.

29. **M. Bowman** (Canada) réaffirme le ferme attachement du Gouvernement canadien à l'Office. Le Canada apprécie la possibilité qui lui a été donnée de devenir membre de la Commission consultative. Les réformes de gestion en cours de mise en oeuvre à l'Office constituent un pas important s'agissant d'améliorer l'efficacité, les partenariats et la responsabilisation. L'amélioration de la gestion et de la programmation est indispensable pour que les donateurs maintiennent leur appui et qu'il soit répondu aux besoins humanitaires des réfugiés de Palestine. Le rôle joué par l'Office en dispensant des services éducatifs, sanitaires et sociaux essentiels aux réfugiés

est d'autant plus important que la situation humanitaire et sécuritaire se dégrade. Le Gouvernement canadien continue d'appuyer les activités de l'Office. En sus d'une contribution de 10 millions de dollars à son budget de base en 2006, le Gouvernement canadien a versé 8,5 millions de dollars en réponse aux appels d'urgence. Il juge essentiel d'oeuvrer avec une détermination et une intensité accrues pour parvenir à un règlement politique global du conflit au Moyen-Orient et concrétiser le projet de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

30. **Mme Liu Jia** (Chine) rend hommage à l'Office et à son personnel pour tous les efforts qu'ils déploient et le dévouement dont ils font preuve dans des circonstances difficiles et souvent périlleuses, et déplore que les difficultés de financement que l'Office connaît depuis quelques années aient entravé son action. Elle demande donc à la communauté internationale d'honorer ses engagements et de renforcer son appui à l'UNRWA.

31. Notant que l'impasse actuelle du processus de paix au Moyen-Orient a des conséquences négatives pour toute la région et ne sert les intérêts de personne, l'intervenant engage les dirigeants palestiniens et israéliens à faire preuve du courage politique nécessaire et à tenir leur engagements en relançant le processus tout en rejetant les influences extérieures. Pour sa part, la communauté internationale doit instaurer un climat favorable à ce processus. L'intervenante réaffirme la ferme volonté de la Chine de trouver une solution pacifique au conflit au Moyen-Orient par la voie de négociations entre toutes les parties et de continuer de collaborer à cette fin avec la communauté internationale.

La séance est levée à 6 h 10.